

## Lettre de Valéry Giscard d'Estaing aux chefs de gouvernement des neuf États membres (21 janvier 1977)

**Légende:** Lettre du 21 janvier 1977 de Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française, aux chefs de gouvernement des neuf États membres des Communautés européennes, leur présentant des suggestions afin d'améliorer le fonctionnement du Conseil européen.

**Source:** Archives centrales du Conseil de l'Union européenne, B-1048 Bruxelles/Brussel, rue de la Loi/Wetstraat, 175. Fonctionnement du "Conseil européen". Lettre du 21 janvier 1977 de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française, et réponse du 24 janvier 1977 du Président Roy Jenkins, SEC(77) 414. Bruxelles: Commission des Communautés européennes, 01.02.1977.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_valery\\_giscard\\_d\\_estaing\\_aux\\_chefs\\_de\\_gouvernement\\_des\\_neuf\\_etats\\_membres\\_21\\_janvier\\_1977-fr-f96f3b22-778d-4802-be4d-098d1c614cd5.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_valery_giscard_d_estaing_aux_chefs_de_gouvernement_des_neuf_etats_membres_21_janvier_1977-fr-f96f3b22-778d-4802-be4d-098d1c614cd5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 13/09/2012

## Lettre du 21 janvier 1977 de Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française, aux chefs de gouvernement des neuf États membres des Communautés européennes

A la fin de la dernière réunion du Conseil Européen tenu à La Haye, j'ai indiqué que je comptais vous saisir, ainsi que nos collègues, de propositions visant à améliorer le fonctionnement du Conseil. Après deux ans d'expérience et six réunions, il est temps de tirer certaines leçons de l'expérience que nous avons acquise.

Constatons d'abord que nous sommes sur la bonne voie. Tantôt nous avons réglé certains problèmes décisifs pour notre avenir commun - adhésion de la Grande-Bretagne, élection de l'Assemblée Européenne au suffrage universel - problèmes dont nous savons bien qu'ils n'auraient pu être tranchés autrement. Tantôt nous avons procédé à des échanges de vues, dans une atmosphère de franchise et d'intimité qu'aucun autre cadre n'eût permis. J'ai le sentiment que nous avons ainsi progressé, grâce au Conseil Européen et du fait même qu'il réunit Chefs d'Etat et de Gouvernement, vers cette union de l'Europe qui est notre objectif.

Ceci ne signifie pas que l'instrument ne doive pas être amélioré. Je vois à cette amélioration deux motifs :

D'une part, il nous est arrivé, aux uns et aux autres, de penser que si nous n'avons pas toujours abouti à des conclusions précises, c'était dans certains cas, faute d'une préparation suffisante.

D'autre part, l'intérêt que suscitent inévitablement nos réunions vis-à-vis des moyens d'information, les conduit à rechercher et à juger la substance de nos décisions, même si l'intérêt réel de certaines de nos discussions consiste davantage à nous informer et à échanger nos réflexions qu'à conclure.

Aussi vous présenterai-je les suggestions suivantes qui porteront sur les trois types de sujets que nous pouvons examiner en commun : ceux qui visent à nous informer, ceux qui tendent à la prise de certaines décisions importantes ou solennelles, ceux qui ont pour objet de permettre la conclusion d'une question traitée selon les procédures communautaires.

o  
o o

1. - Il est essentiel que les responsables de nos Etats puissent échanger leurs vues sur un certain nombre de problèmes, d'intérêt européen ou international, afin de mieux comprendre leurs difficultés et de s'interroger sur nos réactions respectives. L'objectif n'est pas alors de prendre des décisions, mais d'éclairer la situation et les perspectives politiques dans lesquelles ces décisions devront s'inscrire. Ce type de discussion est un élément capital de l'activité du Conseil Européen. Pour le préserver, il convient que la discussion puisse se développer en toute liberté et intimité, ce qui suppose qu'elle ait lieu au cours d'une séance spéciale, débarrassée de tout appareil administratif inutile, et qu'il soit clairement indiqué à l'avance que l'adoption de tout texte écrit de conclusion - improvisé ou non - est exclu.

2. - La deuxième tâche du Conseil correspond à l'intérêt qu'il peut y avoir, pour les Neuf, dans certaines circonstances, à donner un caractère plus solennel ou un retentissement particulier à leur prise de position sur un sujet d'actualité. Il s'agit pour le Conseil Européen de faire entendre la voix de l'Europe soit sur la scène internationale, - comme nous l'avons fait à La Haye pour nos relations avec le Japon - soit vis-à-vis de nos opinions publiques, en adoptant une déclaration dont les termes méritent d'être soigneusement pesés, et dont il importe de ne pas laisser la rédaction à l'improvisation, ou de ne pas la livrer entre nous à des discussions inutilement détaillées.

3. - La troisième mission du Conseil Européen concerne des problèmes qui ont été examinés par les instances de la Communauté, mais qu'il est jugé opportun de soumettre au Conseil soit parce qu'ils soulèvent une question de principe, soit parce qu'ils n'ont pu être résolus à un échelon inférieur.

Il revient alors au Conseil Européen de trancher, c'est-à-dire selon le cas, de prendre des décisions ou de

définir à l'intention des Ministres les orientations permettant à ceux-ci de conclure.

Sur ces questions, il existe déjà des dossiers constitués. Il n'en est pas moins nécessaire qu'une préparation particulière par les Ministres des Affaires Etrangères permette de limiter le nombre des sujets à examiner et de préparer des projets de texte aussi élaborés que possible.

o  
o o

C'est pourquoi la liste des questions devant donner lieu à décision ou à déclaration devrait être arrêtée par les Ministres des Affaires Etrangères au cours d'une réunion qu'ils tiendraient deux à trois semaines avant nos propres sessions, à l'initiative de celui qui exerce la présidence. Ils s'efforceraient de mettre au point les projets de décision ou de déclaration, en réservant, le cas échéant, au Conseil le soin de trancher quelques orientations fondamentales, clairement définies. Il serait entendu que, sauf cas d'urgence exceptionnelle, aucun projet de décision ou de déclaration ne pourrait être remis au Conseil s'il n'avait fait l'objet de cette préparation préalable.

Si la nature de nos délibérations était ainsi nettement distinguée et si une préparation appropriée pouvait être conduite par les Ministres des Affaires Etrangères, sous l'impulsion de celui qui exerce la présidence, je suis persuadé que nous permettrions au Conseil Européen de mieux exercer le rôle directeur que nous entendons lui voir jouer dans l'intérêt de la construction européenne.

C'est dans cet esprit, que j'ai cru utile de vous soumettre ces quelques suggestions concrètes sur lesquelles je serais heureux de connaître vos réactions.